

Liste des pièces à fournir pour la demande d'un

TITRE DE VOYAGE POUR ETRANGER

titre de voyage pour réfugié ou titre d'identité et de voyage
ou titre de voyage pour apatride

DOSSIER A DEPOSER LE LUNDI DE 14H A 16H UNIQUEMENT

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SONT PLUS ACCEPTEES

Demande faite par un majeur (à compléter)

- Copie de la carte de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile récent ou certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile récent (original et **copie**) – ***l'adresse doit être la même que sur la carte de séjour obligatoirement*** -
- 3 photos d'identité conformes à la réglementation en vigueur
- Une preuve que l'intéressé est sous protection de l'OFPRA (**copie** acte de naissance récent)
- Un timbre fiscal à :
45€ (TVR de 5 ans pour réfugiés) ou
15€ (TIV d'un an pour protection subsidiaire)
- Remise de l'ancien TVE en cas de renouvellement
- En cas de perte ou vol, remise d'une déclaration officielle
- Enveloppe timbrée, libellée au nom et à l'adresse du demandeur

Demande faite pour un mineur (à compléter)

- 3 photos d'identité conformes à la réglementation en vigueur
- Une preuve que l'intéressé est sous protection de l'OFPRA (**copie acte administratif** de l'OFPRA récent)
- Preuve de filiation : **copie** de certificat/acte de naissance récent
- **Copie** des cartes de séjour en cours de validité des parents
- Justificatif de domicile des parents (+ **copie**)
- Accord des deux parents
- Un timbre fiscal à :
45€ (TVR de 5 ans pour réfugiés) ou
15€ (TIV d'un an pour protection subsidiaire)
- Remise de l'ancien TVE en cas de renouvellement
- En cas de perte ou vol, remise d'une déclaration officielle
- **Copie** du DCEM ou du TIR

- Enveloppe timbrée, libellée au nom et à l'adresse du demandeur